



## CHARTE DE

### RESPONSABILITES VIS-A-VIS DES LICENCIES MINEURS

Le club de Tennis de Table PSA Aix / Vienne est responsable des licenciés mineurs pour toutes les activités organisées dans le cadre de son fonctionnement (entraînements, stages, compétitions, ...) y compris lors des activités en dehors d'Aix / Vienne.

Cette responsabilité prend effet **dès le début des séances et seulement jusqu'à la fin des séances** en fonction des horaires déterminés en début de saison sportive et/ou pour chaque activité liée au tennis de table.

Il appartient donc aux responsables de l'enfant de s'organiser pour le récupérer dès la fin des séances **à l'intérieur du gymnase aux horaires prévus**. Le club ne pouvant plus être tenu pour responsable au-delà des horaires prévus.

Merci de cocher ci-dessous les cases correspondantes à votre situation et de signer le bordereau pour signifier au club votre accord et me le retourner au plus tôt.

Comptant sur votre compréhension

Le Président, Patrick DUMET

PSA Aix sur Vienne  
TENNIS DE TABLE

✂-----

Je soussigné, ....., responsable de l'enfant .....

- M'engage à le récupérer dès la fin des séances et en conséquence dégage le club de toutes responsabilités au-delà des horaires prévus.
- Autorise mon enfant à rentrer seul à son domicile après les activités du club et en conséquence dégage le club de toutes responsabilités au-delà des horaires prévus.
- Autorise le club, si besoin, à véhiculer mon enfant lors d'activités (compétition, stage, ...) en dehors de la ville d'Aix sur Vienne.

Date :

Signature des responsables de l'enfant,



PSA AIXE SUR VIENNE TENNIS DE TABLE  
11bis, Bancharaud 87700 St Martin le Vieux  
Tél : 06 48 24 76 97 – Mail : [pat-dumet@orange.fr](mailto:pat-dumet@orange.fr)  
<http://club.sportsregions.fr/psaix>  
SIRET : 53376249800012

